

IRP AUTO - IÉNA PRÉVOYANCE RAPPORT ART. 29 LOI ÉNERGIE ET CLIMAT

RAPPORT 2023 AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

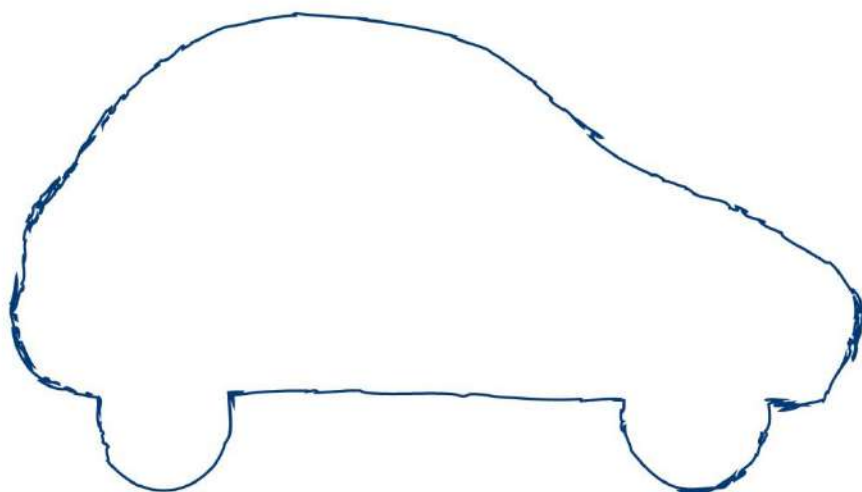


Table des matières

A. DEMARCHE GENERALE DE L'ENTITE SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE	3
A.1. Résumé de la démarche.....	3
A.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte.....	4
A.3. Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion	4
A.4. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci	4
B. LISTE DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNES EN VERTU DE L'ARTICLE 8 ET 9 DU REGLEMENT DISCLOSURE (SFDR)	4

A. DÉMARCHÉ GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

A.1. Résumé de la démarche

Le portefeuille d'actifs cotés d'IRP AUTO - IÉNA PRÉVOYANCE est de 12,5 millions d'euros au 31/12/2022.

Le portefeuille coté est reconnu à 83,32 % par MSCI ce qui représente 10,4 M€ composé à 54,91 % d'actions et 45,09 % de taux.

La démarche de l'entité consiste à comparer le portefeuille d'actifs cotés d'IRP AUTO - IÉNA PRÉVOYANCE à l'indice composite :

- 50 % Bloomberg Barcap Euro Aggregate
- 30 % MSCI EMU
- 20 % Refinitiv Europe Convertible Bonds

Et à suivre ce différentiel dans le temps.

- **Mesure de l'intensité carbone à fin 2022,**

Le score « Intensité Carbone » constitue une mesure absolue d'un poids de CO2 (tonnes) par CA (chiffre d'affaires) émis par les entreprises présentes dans le portefeuille.

Le portefeuille analysé est couvert à 84,9 % sur les données relatives à l'intensité carbone.

	Empreinte carbone (tCO ₂ /M€)	Différence
IÉNA	73.74	-16.3%
Indice	88.07	

Données calculées sur le portefeuille d'actifs au 31/12/2022


Le graphique ci-dessous montra la répartition par classe d'actifs selon les scopes 1 (émissions directes de carbone et scope 2 au 31/12/2022.

- **Notation ESG à fin 2022**

Par ailleurs IÉNA PRÉVOYANCE a établi une notation ESG de son portefeuille selon l'échelle de notation suivante :

	Rating ESG	Note Qualité ESG
Notation haute	AAA	8.6 - 10.0
	AA	7.1 - 8.6
Notation moyenne	A	5.7 - 7.1
	BBB	4.3 - 5.7
	BB	2.9 - 4.3
Notation basse	B	1.4 - 2.9
	CCC	0.0 - 1.4

Le portefeuille analysé est couvert à 92,4 % sur la note qualité ESG.
Le tableau ci-dessous compare la note du portefeuille à celle de l'indice de référence.

	Note qualité ESG [0 ; 10]	Différence
IÉNA	7.16	1.3%
Indice	7.07	

A.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte

Le rapport est publié annuellement sur une page du site internet du groupe IRP AUTO dédiée aux informations en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance.

A.3. Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion

En 2023 le Groupe envisage d'intégrer des critères d'exclusion notamment sur le charbon dans ses appels d'offres.

Par ailleurs une attention particulière est portée au classement SFDR des fonds en privilégiant ceux classés article 8 et article 9.

A.4. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci

La totalité des gestionnaires financiers des mandats et des fonds dédiés du groupe IRP AUTO sont signataires des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies.
L'entité n'a pas à ce stade adhéré à une charte, un code ou un label.

B. LISTE DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 8 ET 9 DU RÈGLEMENT DISCLOSURE [SFDR]

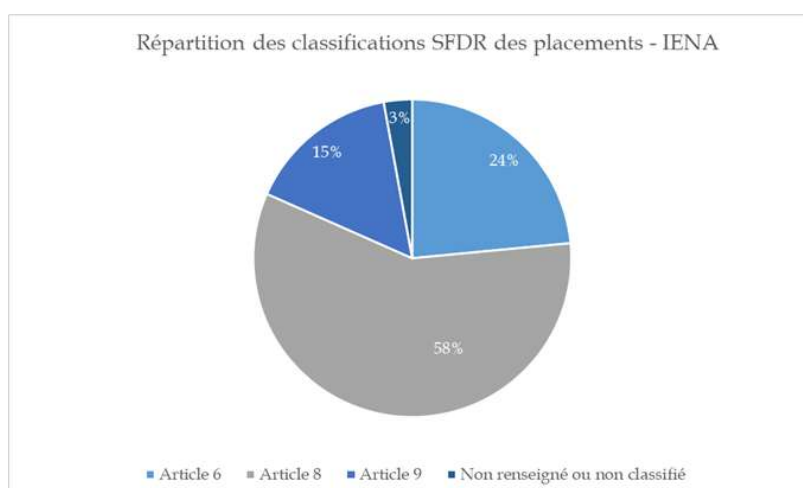
Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure [SFDR] [respectivement, produits qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales et produits qui ont pour objectif l'investissement durable]

Le tableau ci-dessous présente la liste des fonds dédiés, mandats, fonds ouverts et fonds non-côtés relevant des articles 8 et 9 dans lesquels IRP AUTO - IÉNA PRÉVOYANCE est investi.

RAPPORT ART. 29 LOI ENERGIE ET CLIMAT

Fonds cotés - IENA	SFDR	Encours 31/12/22
Amundi IPSA Actions	8	1 262 773.60
BFT AUREUS ISR I2 C	8	553 290.16
DNCA Invest - Alpha Bonds - I	8	1 299 601.62
ECHIQ HYBRID BONDS	8	483 200.42
IRP AUTO ACTIONS EUR D0	8	1 525 756.80
IRP Auto Convertibles	6	2 312 241.60
IRP AUTO FLEXIBLE 2	8	1 560 541.31
IRP AUTO LONG TERME SLP	Non renseigné	399 479.21
La Française Carbon Impact Floating Rates - Part S D	9	2 144 979.54
LZD PATRIM OPP SRI D4	8	198 106.50
NB CORPORATE HYBRID BOND FUND	8	461 459.40
Pictet-EUR Short Term High Yield-I	8	712 528.08
UBS REAL ESTATE FUNDS SELECTION SHS I 102 DIST SICAV	6	943 120.29

Données calculées sur le portefeuille d'actifs au 31/12/2022



Données calculées sur le portefeuille d'actifs au 31/12/2022

* * *